



DECISION DE CONFORMITE DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS SUR L'OFFRE PUBLIQUE INITIEE PAR ICADE VISANT LES ACTIONS ANF IMMOBILIER

Icade a obtenu ce jour le visa de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sur la note d'information relative à son offre publique d'achat simplifiée visant les actions d'ANF Immobilier à la suite de la décision de conformité de l'AMF.

Icade annonce par ailleurs avoir procédé hier à l'acquisition, hors marché, du bloc d'actions détenues par la Caisse d'Épargne CEPAC dans ANF Immobilier (représentant 6,42 % du capital et 6,39 % des droits de vote) au prix de l'offre, soit 22,15€ / action, ce qui porte sa participation à 56,90 % du capital et 56,61 % des droits de vote. Icade franchit ainsi une étape supplémentaire dans sa prise de contrôle d'ANF Immobilier.

L'offre publique d'achat simplifiée devrait être ouverte du 16 novembre au 6 décembre 2017¹. Elle sera réalisée à un prix de 22,15€ / action, soit une prime de 5,0 % sur le cours de bourse d'ANF Immobilier au 21 juillet 2017 avant annonce du projet d'acquisition, et une prime de 13,2 % sur la moyenne pondérée par les volumes des cours des douze derniers mois précédant l'annonce du projet².

La note d'information relative à cette opération est mise à disposition sur les sites internet d'Icade (www.icafe.fr) et de l'AMF (www.amf-france.org).

Ce communiqué a une valeur exclusivement informative et ne constitue ni une offre en vue de vendre ou d'acquies des titres financiers, ni une sollicitation en vue d'une telle offre dans un quelconque pays, y compris en France. Ce communiqué de presse ne peut être distribué ni envoyé aux Etats-Unis d'Amérique et ne peut être utilisé afin de solliciter l'achat ou la vente des titres d'ANF Immobilier auprès de toute personne aux Etats-Unis d'Amérique. Icade ne sollicite pas l'apport des titres d'ANF Immobilier auprès d'actionnaires d'ANF Immobilier aux Etats-Unis d'Amérique. La diffusion, publication ou distribution de ce communiqué de presse est interdite dans tout pays où une telle diffusion, publication ou distribution constituerait une violation de la loi ou de la réglementation applicable ou soumettrait Icade à une obligation légale quelconque.

¹ Préalablement à l'ouverture de l'offre, l'AMF publiera un avis d'ouverture et de calendrier de l'offre.

² Primes calculées sur les cours moyens pondérés par les volumes de transactions sur l'ensemble des plateformes d'échange (sur la base des cours moyens pondérés de la journée).

À PROPOS D'ICADE

L'immobilier de tous vos futurs

Foncière, développeur et promoteur, Icade est un opérateur immobilier intégré, qui conçoit des produits et des services immobiliers innovants pour répondre aux nouveaux usages et modes de vie urbains. Plaçant la RSE et l'innovation au cœur de sa stratégie, Icade est au plus près des acteurs et des utilisateurs qui font la ville – collectivités et habitants, entreprises et salariés, institutions et associations... Icade allie l'investissement en immobilier tertiaire et de santé (patrimoine au 30/06/17 : de 9,9 Md€) à la promotion (CA économique 2016 de 1 005 M€) pour réinventer le métier de l'immobilier et contribuer à l'émergence des villes de demain, vertes, intelligentes et responsables. Icade est un acteur majeur du Grand Paris et des métropoles régionales. Icade est une société cotée (SIIC) sur Euronext Paris. Son actionnaire de référence est le Groupe Caisse des Dépôts.

Le texte de ce communiqué est disponible sur le site internet d'Icade : www.icable.fr

CONTACTS

Guillaume Tessler,
Directeur communication financière et
relations investisseurs
+33(0)1 41 57 71 61
guillaume.tessler@icable.fr

Charlotte Pajaud-Blanchard,
Responsable relations presse
+33(0)1 41 57 71 19
charlotte.pajaud-blanchard@icable.fr